

3^e Forum national professionnel pour la protection de la jeunesse face aux médias

7 septembre 2015 Berne



ATELIER 6

Comment surfer sur Internet en toute sécurité ? Possibilités et limites de la régulation

Sabine Frank, Responsable du domaine protection de la jeunesse et compétences médiatiques, Google Allemagne / membre du comité de l'association allemande FSM (autosurveillance volontaire des fournisseurs de services multimédias)

ABSTRACT

Autoréglementation – L'exemple de l'Allemagne : l'association d'autocontrôle volontaire des prestataires de services multimédias (FSM)

La convergence et la numérisation croissantes des médias, ainsi que la disponibilité des contenus indépendamment du lieu et du temps grâce à Internet génèrent de nouveaux défis en mutation permanente, tant pour la protection des jeunes face aux médias que pour le travail de développement de la personnalité des enfants et des jeunes et de défense contre l'accès à tout contenu inapproprié. Du fait de la rapidité des évolutions constatées, la solution proposée ne peut pas simplement reposer sur la législation, mais doit impliquer tous les acteurs concernés.

Dans le domaine d'Internet en particulier, qui se caractérise par une totale ouverture à l'international et des changements rapides des contenus, un système d'autoréglementation assurée par les prestataires est irremplaçable. L'autocontrôle permet en effet de réagir de manière plus souple et plus rapide aux changements que ne pourrait le faire le contrôle par l'Etat au moyen de solutions législatives et de textes réglementaires dont l'élaboration prend du temps. Fixé en commun par tous les Länder dans le contrat national de protection des jeunes face aux médias, le système de « l'autoréglementation réglementée » en vigueur en Allemagne, qui prévoit une action concertée de l'Etat et de l'industrie, est un modèle possible pour permettre une souplesse satisfaisante.

Pour Internet, l'association d'autocontrôle volontaire des prestataires de services multimédias (Freiwilligen Selbstkontrolle Multimedia-Diensteanbieter, ou FSM) regroupe actuellement 47 membres dans les domaines suivants : fournisseurs d'accès, fournisseurs de contenus, opérateurs de téléphonie mobile, réseaux sociaux, chaînes de télévision, développeurs de logiciels de protection de la jeunesse, etc. En font partie certaines entreprises opérant à l'échelle de la planète, comme Google. FSM définit des normes en matière de protection de la jeunesse en développant avec ses entreprises membres des mesures innovantes dans le domaine de la protection des jeunes face aux médias, notamment des engagements volontaires pour différents domaines de l'univers en ligne. Ces « codes de conduite » sont élaborés de concert avec les entreprises et garantissent tant la préservation de la protection des jeunes face aux médias que la mise en œuvre dans la pratique.

Par ailleurs, la collaboration avec des institutions et des organes de protection de la jeunesse dans le monde entier est particulièrement intéressante. Ainsi, en collaboration avec le réseau international INHOPE, qui regroupe des services de protection des jeunes sur Internet, Google vise à rendre la lutte contre les contenus illégaux sur le web plus efficace et plus rapide. La mise en œuvre de la mention internationale IARC visant à classer les jeux et les apps sur Google Play par âge des utilisateurs cibles constitue un pas important pour améliorer la protection des jeunes sur les appareils mobiles. De telles mesures techniques de protection, mais aussi le travail de prévention effectué dans le cadre des initiatives nationales et internationales de développement des compétences médiatiques constituent un élément essentiel de l'engagement de Google pour éclairer et protéger les utilisateurs.

CURRICULUM VITAE

Sabine Frank, juriste, dirige depuis janvier 2012 le domaine Réglementation, protection de la jeunesse et compétences médiatiques de Google Germany GmbH. Avant d'assumer cette fonction, elle a dirigé pendant plus de dix ans l'association Freiwillige Selbstkontrolle Multimedia Diensteanbieter e.V. (FSM). Sabine Frank exerce également une série de fonctions honorifiques. Elle fait notamment partie du conseil consultatif de INHOPE et klicksafe, de la direction de FSM et du bureau de coordination de I-KiZ (centre allemand pour la protection de l'enfant sur Internet).

Dr. Florian Saurwein, Collaborateur de recherche, unité évolution des médias & innovation, IPMZ, Université de Zurich

ABSTRACT

Protection de la jeunesse sur Internet : l'autorégulation par les associations de branche

Le tournant pris par les médias n'est pas dénué de risques pour les utilisateurs mineurs et place en outre les parents, les éducateurs, l'industrie et l'État face à de nouveaux défis. En Suisse, les associations de branche simsa et asut sont à l'origine d'initiatives en matière d'autorégulation : le Code of Conduct Hosting pour la première, et l'initiative sectorielle pour une meilleure protection de la jeunesse dans les nouveaux médias, pour la seconde. Ces initiatives traitent de thèmes importants comme la protection contre les contenus inappropriés, la protection contre le harcèlement et les contacts dangereux, l'amélioration de l'information des parents et le développement des compétences médiatiques. Une évaluation des mesures d'autorégulation a mis en évidence les forces et les faiblesses de ces initiatives ainsi que les domaines dans lesquels des améliorations peuvent encore être apportées. Ainsi le thème de la protection de la jeunesse devrait-il être plus solidement ancré, sur le plan de l'organisation, dans les associations de branche de l'industrie Internet. Les entreprises devraient améliorer les conseils en matière de protection de la jeunesse prodigués dans les points de vente et procéder à des contrôles de cette prestation. Par ailleurs, l'efficacité des logiciels de protection ne devrait pas être surestimée. Les filtres de contrôle parental peuvent compléter d'autres mesures dans ce domaine, mais pas s'y substituer. Compte tenu de la dynamique de développement en cours, les initiatives d'autorégulation de la branche devraient être régulièrement réexaminées et étendues, tant du point de vue du contenu que des entreprises engagées.